



Législature 2021-2026

Message no 46 du Conseil communal au Conseil général
du 11 décembre 2024

Demande de crédit de CHF 1'000'000.00 pour la construction du bâtiment AES, crèche, ludothèque et salles sociétés à la zone Ferme Michel

1. Introduction et objet du message

La Loi sur les structures d'accueil extrafamiliales de jour (LStE 835.1) définit le rôle des communes dans l'évaluation des besoins et le soutien aux places d'accueil préscolaire et extrascolaire. Son objectif est de garantir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial, facilitant ainsi la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Les communes réalisent une évaluation des besoins tous les quatre ans, en s'appuyant sur des outils fournis par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), afin d'identifier le nombre de places nécessaires.

Actuellement, les enfants sont répartis entre deux sites : l'accueil et la crèche au pavillon B de l'école, et les infrastructures temporaires des containers de la Micarna, dont l'autorisation d'exploitation expirera en 2028. Regrouper ces structures au sein d'un même bâtiment permettrait d'optimiser les ressources et de favoriser la synergie entre les différents services.

Le projet proposé est situé au cœur de Courtaman, à environ 700 mètres de l'école, sur un plateau offrant une vue sur le Jura. Il comprend :

- Un accueil extrascolaire pour 120 enfants
- Une crèche pour 48 enfants
- Une ludothèque
- Des locaux communs pour les sociétés
- Un espace extérieur convivial, agrémenté d'arbres et de bancs pour en faire un lieu de rencontre pour le village
- La revalorisation de la chapelle

Une étude de faisabilité réalisée en 2022 a confirmé que le site est propice à un projet d'une telle envergure. Le 9 février 2024, le concours d'architecture a été lancé sur la plateforme Simap, avec 330 bureaux ayant consulté le dossier et 75 inscrits. Le 7 juin, les projets ont été remis, et le 21 juin, les maquettes. Sur les 65 projets soumis, tous ont été jugés recevables.

Deux journées de délibération ont réuni des conseillers communaux, des membres du bureau technique, du conseil général, ainsi que trois architectes conseils. À l'unanimité, le lauréat a été désigné : le projet **Smäland** du bureau d'architecture Isler Gysel de Zurich

2. Conclusion

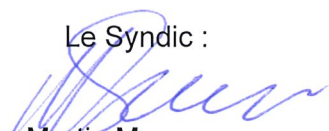
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit de CHF 870'000.00 TTC pour les honoraires ingénieurs et architecte ainsi qu'un montant de CHF 130'000.00 pour la démolition de l'ancienne ferme.

Inclus dans le budget de construction global chiffré à CHF 14'500'000.00 pour la construction du bâtiment Zone Michel.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 novembre 2024

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat